



## Un retour mail valide il une adhésion à mutuelle

Par **fil57**, le **23/03/2014** à **10:39**

Bonjour,

De retour d'expatriation, je retrouve en France le régime général de la Sécurité Sociale. La mutuelle "employeur" dont je bénéficiais s'est éteinte avec la fin de mon contrat. Je me suis donc lancé à la recherche d'une mutuelle en utilisant les comparateurs "complémentaires santé" sur le net et en allant chez différents assureurs de la ville où je demeure.

Mon choix s'est arrêté sur une proposition de Swiss Life. Toutefois j'ai été surpris par le nombre de personnes (4) qui m'ont contacté et se revendiquant être agent (je ne suis pas sûr du terme) Swiss Life.

Dans la précipitation et suite à des événements familiaux urgents auxquels je devais faire face rapidement j'ai arrêté mon choix sur un de ces interlocuteurs, un intermédiaire. Jeudi 20 mars.

"le beau parleur" me rappelant ainsi Jean de La Fontaine.

J'ai souhaité une date d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 et j'ai ensuite répondu à toutes ces questions en commettant l'erreur de lui communiquer mes coordonnées bancaires.

A la suite j'ai reçu un mail m'indiquant que suite à notre conversation téléphonique mon adhésion était confirmée pour le 1<sup>er</sup> avril 2014. J'ai d'abord été surpris que la formule retenue (j'avais au préalable reçu un devis) n'était pas mentionnée sur ce mail sauf le nom de SWISS LIFE (sans adresse) le montant de la cotisation mensuelle, la date de prélèvement et il m'était indiquait que dans les jours à venir je recevrai un certain nombre de documents (détail des documents fournis) sans me préciser ce que je devais retourner. Ensuite j'ai été totalement surpris de constater qu'à la fin du mail il n'y avait qu'un nom, un numéro de téléphone, PARIS et un numéro ORIAS qui existe (suite à mes recherches sur le net je l'ai trouvé mais sans identité enregistré à BOBIGNY).

Je pense avoir compris que je m'étais fait "rouler".

Samedi j'ai essayé de téléphoner mais sans réponse. J'ai adressé un mail indiquant que mon inscription ne serait valide qu'après avoir signé les documents et les avoir retournés. Je n'ai pas eu de retour.

Là aussi la confirmation de l'arnaque supposée est venue avec l'adresse mail avec hotmail.fr comme domaine.

Malheureusement je n'ai pas d'adresse postale du moins pour l'instant pour envoyer un courrier. Juste un non de société CBT qui n'existe pas. Je ne m'en suis aperçu qu'après. Hier samedi, j'ai parcouru le net sur les arnaques à la complémentaire santé et je n'ai pas été déçu.

J'ai vu qu'il y avait une formule "d'adhésion électronique".

D'où ma première question, selon vous, ai je adhéré uniquement en fournissant VERBALEMENT les informations me concernant. Je signale que je n'ai rempli aucun formulaire spécifique (électronique ou non) qui m'aurait été envoyé par cette personne ni complété de formulaire sur un site SWISS LIFE ou autre.

La seule chose que j'ai complétée avec (hélas) mes véritables coordonnées sont celles du comparateur.

J'ai bien noté que je disposais d'un délai de 14 jours pour résilier ce contrat mais sans adresse et si je ne reçois aucun document à qui dois je adresser cette résiliation ?

J'ai pensé à Swiss Life. Qu'en pensez vous ?

A partir du numéro de téléphone j'ai retrouvé une adresse (un cabinet d'assurances mais pas au nom indiqué sur le mail) à LE RAINCY.

Lundi je téléphonerai à ce numéro à nouveau en espérant avoir un interlocuteur mais je pense déjà à l'entourloupe car cette personne m'a toujours téléphoné à partir d'un numéro caché.

Pour le prélèvement, ma banque ne paiera pas sans instruction de ma part (du moins je le pense) mais j'ai lu que des personnes avaient eu malgré tout de gros soucis avec l'assureur. Selon vous que dois je faire ? Faute de disposer de résultat lundi, je pense porter plainte pour escroquerie (à moins que je ne reçoive les documents et encore faudra t-il le prouver) mais là aussi comment prouver l'escroquerie (s'il y a). Là aussi, qu'en pensez vous ?

C'est donc avec un peu sinon grande honte que je viens vers vous pour trouver une solution juridiquement valide à mon problème car je suis maintenant convaincu avoir été arnaqué alors que j'aurai du être beaucoup plus méfiant au regard des autres devis reçus et des détails mentionnés et vérifiables.

Je vous remercie par avance d'avoir pris le temps de lire ce long message avec l'espoir que l'un d'entre vous (sinon plusieurs) sauront me conseiller.

Cordialement

Fil